



Fédération Française d'Aérostation

Siège Social et Administratif : 6, rue Galilée - 75782 Paris cedex 16 - France

internet : www.ffaerostation.org - e-mail : ffa@ffaerostation.org

à l'attention de

TOUS LES INSTRUCTEURS BALLON

Paris le 20 octobre 2019

Chers adhérents instructeurs,

La fédération, avec le concours du CNPPA organise le premier séminaire de remise à niveau pour instructeurs « RSFI » dans le cadre de l'organisme de formation DTO qu'ils ont créé conjointement. Ce séminaire fera le point sur la transition en cours entre le système national qui s'estompe progressivement et le nouveau système européen appelé à se généraliser.

Cette formation se tiendra à la

**Maison du Sport Français
CNOSF (Comité National Olympique et Sportif Français)
1 Avenue Pierre de Coubertin
75013 PARIS**

Les vendredi 29 et samedi 30 novembre 2019

BULLETIN D'INSCRIPTION CI-JOINT À RETOURNER À René SCHMITZ / schmitzren@gmail.com

Vous trouverez ci-joint tous les détails de ce séminaire où nous espérons vous accueillir nombreux.
Amicalement

Benoît Pelard
Président

INVITATION à la session de recyclage des Instructeurs / Ballon 2019

A l'attention de tous les instructeurs / Ballon

Ce premier RSFI (*séminaire de remise à niveau pour instructeurs*) est programmé :

Vendredi 29 et samedi 30 novembre 2019.

par le **DTO « FFAé / CNPPA »** déclaré sous n° FR.DTO. 0467

à la **Maison du Sport Français**
CNOSF (Comité National Olympique Sportif Français)
1 Avenue Pierre de Coubertin
75013 PARIS

OBJECTIF

L'objet du RSFI est de présenter les formations dispensées et les programmes associés, en conformité des textes réglementaires :

RÈGLEMENT DE BASE DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL amendé
RÈGLEMENT (UE) N°1178/2011 DE LA COMMISSION « AIRCREW » amendé
AMC/GM associés

Le programme de formation en vue de la remise à niveau de la qualification d'instructeur FI est conforme aux AMC1 FCL.940.FI(a)(2) FI – Revalidation and renewal

PLANNING ET MODALITES PRATIQUES

Vendredi 29/11 - 9h00 - Accueil

- RSFI : 1^{ère} partie = réglementation, administratif
- Déjeuner pris en charge par la FFAé
- RSFI : 2^e partie = pédagogie, météorologie

Dîner et nuitée à la charge des participants

Samedi 30/11 - 9h00

- RSFI : 3^e partie = navigation, sécurité des vols
- Déjeuner pris en charge par la FFAé
- RSFI : 4^e partie = ateliers formels, synthèse, FAQ, attestations,
- 17h00 : clôture

Coût : 60 €

Les détails pratiques (accès, modalités / repas) seront communiqués aux seul(e)s instructeurs (trices) inscrit(e)s

René SCHMITZ
Commission Formation FFAé



INVITATION à la session de recyclage des Instructeurs / Ballon 2019

A l'attention de tous les instructeurs / Ballon

RAPPEL

Dans le système national encore en cours, la durée de validité de votre qualification I(BL) est de 5 ans.

Pour la prorogation l'instructeur I(BL) doit remplir deux conditions :

- 1) participer à un stage de remise à niveau (ex-**JFE-I**) avant la fin de période de validité,
- 2) avoir formé entièrement 3 candidats pilotes au cours du cycle de 5 ans.

Durant la période de transition (de 2016 à 2020/2021), les instructeurs déjà convertis FI(B) peuvent former à la licence nationale P(BL), mais pas encore à la licence européenne BPL.

(Voir Note DSAC du 26 mars 2018 de Mme Marie-Agnès GUYOMARC'H)

Modifications introduites par le règlement « AIRCREW » - Règl (UE) 1178/2011

Dans le système européen applicable après la conversion des licences (étalée d'avril 2020 à avril 2021), il n'est plus prévu de former à la licence nationale P(BL), mais uniquement à la licence européenne BPL.

Dans le système européen, la durée de validité de votre qualification FI(B) est de 3 ans.

Pour la prorogation le FI(B) doit remplir **2 des 3 conditions suivantes** :

- 1) avoir dispensé au moins 6 heures d'instruction en vol dans les 3 dernières années,
- 2) participer à un **RSFI** (stage de remise à niveau /2 jours) dans le cadre d'un **DTO** autorisé par l'autorité.
- 3) subir une évaluation de compétence d'instructeur en vol avec un examinateur autorisé par l'autorité.

En outre, le FI(B) devra se présenter à une évaluation de compétence en vol tous les 3 cycles de 3 ans (soit tous les 9 ans) sous supervision d'un examinateur senior autorisé par l'autorité.

Un instructeur FI(B) agit dans le cadre d'un organisme de formation déclarée (DTO).

Un instructeur I(BL) verra, au moment de sa conversion, la validité de sa qualification FI(B) réduite **à 3 ans**.

Exemples :

- Cas d'un I(BL) validé en 2015 + 5 ans > fin de validité en 2020. Le RSFI est indispensable en 2020.
- Cas d'un I(BL) validé en 2016 + 5 ans > fin de validité en 2021. L'instructeur converti perd 2 ans. Il doit participer à un RSFI en 2019.
- Cas d'un I(BL) validé en 2017 + 5 ans > fin de validité en 2022. L'instructeur converti en 2020 perd 2 ans. Il doit participer à un RSFI en 2020.
- Cas d'un I(BL) validé en 2018 + 5 ans > fin de validité en 2023. L'instructeur converti en 2020 perd 2 ans. Il doit participer à un RSFI en 2021.
- Cas d'un I(BL) validé en 2019 + 5 ans > fin de validité en 2024. L'instructeur converti en 2020 perd 2 ans. Il doit participer à un RSFI en 2022.
- Cas d'un I(BL) validé avant avril 2020 + 5 ans > fin de validité en 2025. L'instructeur converti en 2020 perd 2 ans. Il doit participer à un RSFI en 2023.

Dans tous les cas, un instructeur FI est amené à instruire conformément au règlement AIRCREW.

La cohabitation du système national et du système européen prend fin progressivement.

Le 8 avril 2021, l'instruction sera dispensée uniquement par les organismes de formation « DTO ».

Pour les instructions commencées avant l'application AIRCREW, des crédits de formation sont prévus.

Le statut modifié de l'examineur (FE) sera décrit au cours du séminaire. Il fera l'objet d'une validation distincte.

INVITATION à la session de recyclage des Instructeurs / Ballon 2019

A l'attention de tous les instructeurs / Ballon

BULLETIN DE PARTICIPATION AU RSFI

Je soussigné(e) :

Adresse :

Téléphone / mobile :

Courriel :

N° Adhérent FFAé :

Pour les personnes non adhérentes en 2019, toute adhésion prise à partir du 1er novembre 2019 sera valable jusqu'au 31/12/2020 sous réserve de validation par le Bureau de la fédération.

Pilote de ballon /licence :

Qualification I(BL) ou FI :fin de validité :

déclare participer au premier RSFI les 29 et 30 novembre 2019 à la Maison du Sport Français (Paris)

Mode paiement (60 €) :

- Chèque
- Virement à la FFAé : **IBAN de la FFAé : FR77 3000 2086 0000 0075 8136 T34**
Code BIC : CRLYFRPP

Merci de bien identifier le nom du participant qui n'est pas forcément le payeur !

Bulletin à retourner par mail à René SCHMITZ : schmitzren@gmail.com

Notes :

- *Cette invitation s'adresse aux pilotes instructeurs adhérents à la FFAé.*
- *Pour la diffusion de cette information/invitation, l'organisateur utilise la seule base en sa possession (liste des adhérents FFAé à jour en 2019).*
- *Pour une diffusion optimale, merci de partager rapidement cette information avec les instructeurs de votre entourage, non listés par la FFAé. L'adhésion FFAé leur sera demandée.*
- *Date limite d'inscription : **lundi 18 novembre 2019***